

LA CHARTRE

VOUS ÊTES DÉCIDEUR, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE LOCALE, VENEZ PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE VOTRE TERRITOIRE.

Le Club repose sur des valeurs et des principes fondamentaux que chaque adhérent doit respecter :

En adhérant au club, je m'engage à :

- 1 - Participer activement aux activités du Club
- 2 - Diffuser mes besoins en services et mes offres d'affaires aux membres du Club
- 3 - Répondre aux sollicitations des autres membres du Club
- 4 - Partager mes expériences, mes points de vue, mes positions avec les autres adhérents du Club
- 5 - Etre honnête et transparent vis à vis des autres membres du Club
- 6 - Respecter la confidentialité des informations partagées au sein du Club
- 7 - Faire connaître les succès obtenus grâce aux relations construites au sein du Club
- 8 - Véhiculer une image positive de mon Club

Devenir membre

Pour devenir membre, cliquez sur la rubrique « adhésion » et remplissez le formulaire. Une fois ce document rempli, nous vous proposerons une rencontre, avec un animateur du club, afin d'échanger sur les motivations de votre souhait d'adhésion ainsi que sur votre activité. Votre demande d'inscription sera ensuite soumise à l'avis du conseil d'administration. Si validation, vous recevrez une confirmation d'inscription dans les jours qui suivent, inscription qui sera effective après versement de la cotisation. À défaut, nous vous notifierons notre refus.

La priorité est donnée aux entreprises de Saint Jean d'Illac et Martignas.

1. La cotisation et la durée de l'adhésion

Le montant de cette cotisation doit être acquitté avant la participation du membre à une activité du club. Une fois cette cotisation payée, le membre a la possibilité de participer aux différentes activités prévues et d'en profiter durant une année entière à compter du jour de l'acquiescement. Dès lors, il est possible de devenir membre du club à n'importe quel moment de l'année en s'acquittant de la cotisation valable 1 an. La participation et l'adhésion démarrent une fois que le dossier est à jour (fiche de renseignement, logo du club, lien url du site, photo et paiement).

2. Invités et Visiteurs

Chaque membre du club dispose du droit de convier des invités. Le membre devra confirmer la venue d'un invité lors de sa propre inscription à une activité du club. Une personne « non membre » peut être invitée 1 seule fois. Le membre est responsable du bon comportement de son invité et le bureau se réserve le droit de refuser la participation d'un invité dans l'intérêt du club.

Toute personne, au regard des conditions d'accès, peut venir découvrir le club, une seule fois, il aura alors le statut de visiteur. Il pourra se faire son opinion et déposer ou non sa demande d'adhésion. Dans ce cas de figure le bureau se réserve également le droit de refuser la participation d'un visiteur dans l'intérêt du club.

3. Confirmation de participation à un événement du club

Pour valider sa participation à une activité du club, le membre devra confirmer sa présence en répondant positivement ou négativement à un mail de rappel envoyé avant l'activité à tous les membres du club. Le membre devra également mentionner la venue d'un invité. Tout désistement devra être notifié au plus tard 48h avant l'évènement.

4. Condition d'exclusion et démission

Le bureau détient le droit d'exclure un membre dont le comportement nuirait à l'image du Club et à la convivialité de celui-ci. Dans un tel cas, la cotisation payée par anticipation sera remboursée au membre exclu au prorata des mois déjà écoulés. Dans le cas d'une démission volontaire et personnelle d'un membre, le remboursement de la cotisation n'aura pas lieu.